

UNION
NATIONALE
1960

tu-
e ;
ces
e ;
en
es-
atio-
am-

La ... tranquille allait être inaugurée.

1960 : Programme de l'Union nationale¹

— RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES²

« Nous venons rendre compte de notre mandat. Nous sommes prêts à discuter tous les actes que nous avons posés, à prendre la responsabilité de toutes nos décisions... Notre programme reste le même : faire notre devoir envers la population, la protéger contre la centralisation. »

« Je sais parfaitement que le fédéral a des droits, mais je lutterai jusqu'au bout pour sauvegarder ceux qui sont exclusifs aux provinces. Cette question des pouvoirs fiscaux devra être clairement définie un jour. Tout ce que nous avons toujours demandé et ce que nous continuons de demander c'est un traitement de justice. »

1. Dans une lettre que me faisait parvenir M. Antonio Barette le 5 novembre 1968 ce dernier résumait la position du parti de l'Union Nationale lors de la campagne de 1960 dans les termes suivants : « A vrai dire nous n'avions pas de brochure d'aucune

2. Discours d'ouverture de la campagne électorale extrait du Devoir du 9 mai 1960.

sorte expliquant notre programme... ». Je veux toutefois vous rappeler en bref que la Commission Champagne qui fut chargée de transformer le système électif et le mode administratif de la Cité de Montréal fut créée en vertu d'une loi passée au cours de la session de 1960. De même une loi créant une commission pour mettre en force un système d'assurance-hospitalisation fut aussi votée au cours de cette session.

La question des octrois aux universités détenue depuis 1952 reçut une solution comme vous le verrez dans l'un des chapitres du livre. (Mémoire A. B.)

Pour la première fois le gouvernement fédéral a reconnu que la Province de Québec n'était pas une province comme les autres et le fameux « opting out » a pris naissance à ce moment puisque la Province de Québec récupéra des montants qui étaient détenus en fiducie par la Conférence des Universités canadiennes.

Au moment de la présentation de cette loi, j'affirmai dans un discours d'une heure et demie en Chambre, mais qui ne fut pas reproduit par les journaux, la position du gouvernement de la Province de Québec à ce sujet en notre attitude concernant l'autonomie fiscale et la récupération des pouvoirs de taxation qui avaient été abandonnés sous le gouvernement précédent au gouvernement fédéral.

Je veux aussi rappeler que sans la subvention de deux millions de dollars accordée par le gouvernement que j'avais l'honneur de présider et l'abandon de terrains valant presque autant, la Place des Arts n'aurait jamais été construite. En fait la subvention du gouvernement provincial dépassait en argent et en terrain quatre millions et demi de dollars et c'est ce qui fit démarrer le projet.

En mars 1960, je déléguai à Paris l'Honorable Paul Beaulieu, ministre du Commerce et de l'Industrie accompagné de M. Robert Letendre pour rencontrer à Paris les représentants membres de l'Association des Pays pour les expositions universelles. A ce moment le travail fut entièrement fait par mes deux délégués. Le gouvernement fédéral avait un observateur unilingue sur les lieux et la Cité de Montréal avait fait de même en déléguant un M. Haynes.

Je veux ajouter que le Centre Paul Sauvé fut construit avec un endossement de \$2,400,000.00 et une subvention de \$800,000.00 du gouvernement de la Province de Québec. J'avais annoncé la construction du Pont de Trois-Rivières au cours de la campagne et pris l'engagement formel qu'une session spéciale aurait lieu en septembre pour accepter la rapport de la Commission CHAMPAGNE transformant la charte de la ville de Montréal et pour mettre en application, en même temps, un système d'assurance hospitalisation entièrement provincial.

J'ai déclaré à ce sujet au cours de la campagne électorale à plusieurs reprises que le gouvernement paierait les dettes des hôpitaux soit un montant d'environ \$250,000,000 afin de réduire le coût de l'hospitalisation de \$3.50 par jour par lit par la diminution du service de la dette. C'était là le premier pas que faisait le gouvernement pour mettre en force un système d'assurance hospitalisation et j'ai maintes fois répété au cours de la campagne que nous allions exiger une diminution du taux des

impôts à Ottawa de la même façon que nous l'avions fait pour les universités afin de mettre en force ce système. Je fis la même déclaration concernant la route Trans-canadienne.

Durant la campagne électorale, on fait mention abondamment de mes déclarations et engagements qui constituaient notre unique programme électoral.

Dans ma première conférence de presse telle que rapportée par le Devoir du 9 janvier et du 11 janvier, j'annonce la création prochaine d'un système d'assurance-hospitalisation et un inventaire des ressources naturelles tel que rapporté dans la Gazette du 11 janvier ainsi qu'une priorité absolue sera donnée à l'éducation. La Presse du mercredi 13 juin rapporte que les réformes administratives de la ville de Montréal seront faites avant les élections d'octobre. La Presse du 16 juin fait mention de l'engagement que j'avais pris de faire payer au gouvernement de la Province la moitié du coût du Boulevard métropolitain, et aussi que nous avons un programme de voirie de \$150,000,000 dans la périphérie de Montréal. A Sherbrooke tel que le rapporte la Tribune du 18 juin je préconise que l'impôt sur le revenu soit donné entièrement aux provinces.

A St-Jean, d'après le Montréal-Matin du 20 juin, Québec aura sa propre radio. A Hull, selon la Presse du 18 juin, je demande le partage précis des impôts fédéraux et provinciaux afin qu'il n'y ait pas juxtaposition de taxes et d'impôts par les gouvernements fédéral et provincial.

Ottawa Journal du 18 juin rapporte que je demande « separate taxation fields » entre le fédéral et les provinces. Le Telegram de Toronto du 21 juin annonce que j'ai pris l'engagement de chasser du gouvernement tout ce qui ne sera pas strictement honnête et que les députés et ministres devront vivre dans des maisons de verre. L'Action catholique du 16 mai rapporte que la Province de Québec sera dotée d'un système d'assurance hospitalisation... »

ASSURANCE-HOSPITALISATION ¹

« M. BARRETTE s'est dit entièrement en faveur d'un plan d'assurance-hospitalisation. Il a déclaré qu'il faudrait attendre en septembre avant de connaître le rapport d'une commission d'enquête avant de savoir à quelle date exactement le plan d'assurance-hospitalisation pourra être mis à exécution. »

AGRICULTURE

« M. BARETTE a dit que la loi du crédit agricole était une loi votée sous l'administration de M. DUPLESSIS, mais combattue par les libéraux. »

1. Extrait d'un discours prononcé par M. A. Barette à Sherbrooke et reproduit dans le journal la Presse du 6 juin 1960.

Nous avons consenti pas moins de 10,000 prêts et quelques 60,000 cultivateurs en ont bénéficié.

« M. BARETTE a passé en revue les diverses mesures prises pour assister la classe rurale : ouverture des crédits, aide technique, encouragement aux coopératives. Quelques \$180,000,000 ont été prêtés au taux de 2.5% à 60,000 agriculteurs. Les libéraux avaient monté le taux sous M. Adélard Godbout. \$35,000,000 ont été consacrés à l'électrification des exploitations rurales ; en conséquence, 142,000 familles ont maintenant l'électricité dont elles étaient privées avant la venue de l'Union nationale bien que le Québec possède deux fois plus de houille blanche que toutes les autres provinces du Canada... Par ailleurs le premier ministre a parlé de la fondation de l'Office des marchés agricoles, de la mise en application de 40 plans conjoints. Trente et un mille cultivateurs sont ainsi protégés ; et la valeur des marchandises mises sur le marché atteint presque \$75,000,000.

RELATION DE TRAVAIL ¹

Des relations ouvrières-patronales harmonieuses. La loi des relations ouvrières a été amendée à la dernière session pour : 1. renforcer le droit d'association ; 2. établir la parité au sein de la commission des relations ouvrières ; 3. permettre l'expédition plus rapide des sujets de litige ; 4. rendre plus sévères les pénalités pour les infractions portant atteinte à la liberté d'association, au droit à la négociation collective de même que pour toute désobéissance aux décisions de la Commission des Relations ouvrières.

La loi des Accidents du Travail est devenue, au cours de la deuxième session, grâce à l'intervention de l'Honorable Antonio BARETTE, la plus généreuse du Canada, car elle accorde une protection plus grande aux veuves et orphelins des accidentés et particulièrement aux familles nombreuses. »

NAVIGATION D'HIVER ²

« L'honorable Antonio BARETTE, chef du gouvernement provincial, a répété hier soir à St-Sauveur que c'est son intention de maintenir la navigation à l'année longue sur le St-Laurent et de faire construire un brise-glace si Ot-

1. Publicité — Extrait du Devoir du 25 mai 1960.

2. Extrait d'un discours prononcé par M. A. Barette à Québec — et reproduit dans le journal la Presse le 9 juin 1960.

tawa refuse sa collaboration pour régler le problème... En promettant de maintenir le brise-glace en activité durant l'hiver, le premier ministre a déclaré : « Je n'hésite pas à prendre cet engagement, car c'est extrêmement important pour l'avenir économique de la ville et de la région de Québec. »

1960 : Programme du parti libéral¹

LA VIE NATIONALE

« C'est le devoir du gouvernement de cette province de faire l'évaluation de ce que nous possédons... afin de le développer de manière telle que le Québec en profite de façon permanente et s'épanouisse dans le sens de ses traditions, de son esprit et de sa culture. » Jean Lesage

LA VIE CULTURELLE ET LE FAIT FRANÇAIS

Article 1—Création d'un Ministère des Affaires Culturelles ayant sous sa juridiction les organismes suivants :

- a) L'Office de la Langue Française (ou de la linguistique) ;
- b) Le Département du Canada Français d'outre-frontières ;
- c) Le Conseil Provincial des Arts ;
- d) La Commission des Monuments Historiques ;
- e) Le Bureau Provincial d'Urbanisme.

Commentaire—Dans le contexte québécois, l'élément le plus universel est constitué par le fait français que nous nous devons de développer en profondeur. C'est par notre culture plus que par le nombre que nous nous imposerons. Conscients de nos responsabilités envers la langue française, nous lui donnerons un organisme qui soit à la fois protecteur et créateur ; conscients de nos responsabilités envers les trois ou quatre millions de Canadiens français et d'Acadiens qui vivent au-delà de nos frontières, en Ontario, dans les Maritimes, dans l'Ouest, dans la Nouvelle-Angleterre et la Louisiane, le Québec se constituera la mère-patrie de tous. Dans le domaine des arts, tout en participant au mouvement universel, nous tenterons de développer une culture qui nous soit propre en même temps que, par l'urbanisme, nous mettrons en valeur ce qui reste de notre profil

1. Pamphlet publié par le parti libéral à l'occasion de l'élection de 1960 sous le titre : 1960 *Le programme politique du Parti libéral du Québec.*

français. C'est par la langue et la culture que peut s'affirmer notre présence française sur le continent nord-américain.

L'ÉDUCATION

Article 2—Gratuité scolaire à tous les niveaux de l'enseignement, y compris celui de l'université.

Article 3—Gratuité des manuels scolaires dans tous les établissements sous la juridiction du département de l'Instruction publique...

Article 4—Tout enfant devra fréquenter l'école jusqu'à la fin de l'année scolaire au cours de laquelle il atteindra l'âge de 16 ans.

Article 5—La province prendra à sa charge toutes les dettes scolaires dont elle n'a pas déjà assumé le remboursement.

Article 6—Création de la Commission Provinciale des Universités...

Article 7—La Commission provinciale des Universités sera spécifiquement chargée, entre autres choses, de déterminer les moyens d'établir un mode d'allocation de soutien pour l'étudiant...

Article 8—Dans les écoles techniques et dans les instituts de technologie, adapter l'enseignement aux conditions nouvelles et au progrès constant de la science dans l'industrie...

Article 9—Création d'une commission royale d'enquête sur l'éducation.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE

« Le relèvement général du standard de vie que peut nous assurer une économie en pleine expansion ne saurait satisfaire toutes nos aspirations, comme groupe ethnique, tant que le contrôle et la gérance de cette économie continuent de nous échapper aussi tragiquement. »

Jean Lesage.

CONSEIL ÉCONOMIQUE

Article 10—Création d'un Conseil d'Orientation économique de la Province de Québec ayant en particulier sous sa juridiction :

- a) Un Bureau de Recherches Économiques et Scientifiques ;
- b) Un Bureau du Développement Industriel.

Commentaire—Le Conseil, composé de techniciens, de statisticiens, de sociologues, d'économistes, de syndicalistes,